

Agent thermal

Mis à jour le 7 février 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Avoir validé son projet professionnel auprès d'un conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale

Public visé

Demandeurs d'emplois ayant validé leur projet professionnel

Rythme

Temps plein

Durée en centre

210 heures

Durée en entreprise

140 heures

Validation

Titre à finalité professionnelle Agent Thermal dès renouvellement de l'agrément auprès de France Compétences

Certification

Non

Modalités d'évaluation

- QCM en centre de formation
- Questions orales en centre de formation
- Mise en situation en petits groupes en centre de formation
- Mises en situation professionnelle réelle (4 semaines de stages en Entreprise)

Entrée et sortie permanente

Non

Objectifs professionnels

- Prendre en charge les curistes dans les unités de soins thermaux des établissements thermaux
- Délivrer les soins thermaux à l'exception des soins administrés par les professionnels de santé et assister les curistes dans les soins thermaux qu'il réalise en autonomie.
- Exercer son activité conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et protocoles en vigueur.
- Exercer son activité en autonomie sous la responsabilité d'un responsable des soins ou de service

Contenu

- Bloc de compétences n°1 : Réalisation des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement
- Bloc de compétences n°2 : Transmission des informations et organisation de son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Bloc de compétences n°3 : Communication adaptée aux différents types de curistes
- Bloc de compétences n°4 : Accompagnement du curiste lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité
- Bloc de compétences n°5 : Mise en oeuvre des techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement
- 4 semaines de Période d'Application en Entreprise.

Modalités pédagogiques

Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre complétée par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.

Profil des intervenants

Equipe pluridisciplinaire expérimentée : Personnel de l'éducation nationale, de la formation continue et professionnels du thermalisme

Durée

Lieu de formation : GRETA Lorraine Nord Espace Langues -15 rue des Colombes 57525 TALANGE Thermes Saint-Eloy - Rue des Thermes - 57363 Amnéville-Les-Thermes

Délais et modalités d'accès

Réunion d'information collective et recrutement
Se rapprocher de son conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale pour s'inscrire

Financements possibles

Agent thermal

Prise en charge des frais de formation par le Conseil Régional Grand Est et
Pôle Emploi

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins
spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037